

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-106

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert (à partir de la délibération n°2025-57), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (à partir de la délibération n°2025-54), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

**MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)
POUR FINANCER LE PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS AVENUE GABRIEL JUST**

Dans le cadre de la politique de développement des infrastructures sportives en faveur de la jeunesse et de l'ensemble des habitants, les Elus ainsi que les Elus du Conseil municipal des Jeunes de Trouville-sur-Mer ont proposé d'aménager un terrain multisports sur le plateau d'Hennequeville.

Le coût total de l'aménagement de ce terrain multisports est estimé à 132 500 € au lieu des 100 000 € initialement prévus. Ce nouveau montant prend en compte le coût du terrassement ainsi que celui de l'installation de la structure. Le financement de ce projet sera assuré par les fonds propres de la commune et par l'obtention une subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pouvant s'élever au maximum à 80% du montant total du projet.

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal cette proposition de modification de la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour financer le projet d'aménagement d'un terrain multisports sur Hennequeville.

Le rapport entendu,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux affaires de la commune ;

Vu le code du sport, notamment l'article R312-2 relatif à la définition d'un équipement sportif ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, notamment l'article 2 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la délibération en date du 25 avril 2025 portant sur l'aménagement d'un terrain multisports sur Hennequeville et demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour financer le projet ;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative, Sport et Temps de l'enfant du 17 juin 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances-Foncier du 19 juin 2025,

Considérant la demande croissante de développement de l'attractivité sur le secteur d'Hennequeville pour promouvoir la pratique de divers sports accessibles à tous de manière libre et gratuite,

Considérant que l'Agence Nationale du Sport (ANS) a porté à notre connaissance en date du 22 avril 2025 l'information relative à la suppression du plafond du montant du projet nous permettant ainsi d'inclure le coût du terrassement dans notre demande de subvention,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Mme Babilotte ne prend pas part au vote

- **Approuve** la modification de la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour financer le projet d'aménagement d'un terrain multisports sur Hennequeville.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE